



**PORT DES BARQUES  
ÎLE MADAME**

Grandeur  
Nature

Département de CHARENTE MARITIME  
Arrondissement de ROCHEFORT  
Canton de TONNAY CHARENTE

**COMMUNE DE PORT DES BARQUES**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 09 DECEMBRE 2016

Date d'affichage : 09 DECEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil SEIZE, le TREIZE DECEMBRE à DIX NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune de PORT DES BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

**Etaient présents** : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mme DELATTRE Martine, Mr LUCAS Patrick, Mr BRUNET Christian Adjoints, Mr RAYMOND Jacques, Mme LE DROUMAGUET Yolande, Mme FARDEAU Josette, Mme JORE Stéphanie, Mr DEMEURS Jean Lou, Mme WACOGNE Anne, Mr GAUDUCHEAU Robert, conseillers municipaux.

**Etaient absentes représentées**, Mme BELET-PAGNIER Valérie, Mme NORMAND, Maryse Mr BERTHAUD Dominique, Mr ACCAD DEL BORRELLO Alexandre.

**Etaient absentes non représentées excusées** : Mme BOUBIEN Catherine, Mr PUAUD David.

**Etait absent non représenté** :

**Assistait également** : Frédéric LARRIEU.

**Secrétaire de séance** : Mr GEOFFROY Pierre.

**Affiché le** : 15 DECEMBRE

### **ORDRE DU JOUR**

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE
3. COMMUNE – MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) - CONVENTION
4. COMMUNE – DEMANDE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) AUX OPERATIONS DE SECURISATION DES ECOLES POUR 2016
5. COMMUNE – ETAT DES NON VALEURS – 2013 ET 2016
6. COMMUNE – VENTE DES PONTONS ET PASSERELLE DE L'ESTACADE
7. COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°4
8. COMMUNE – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PROJET 17-10-006 CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) – PROJET MONTE A PEINE
9. COMMUNE – 70 ANS DE PORT DES BARQUES
10. COMMUNE – TARIFS 2017
11. COMMUNE – TARIFS 2017 – PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS (PRL)
12. COMMUNE – TABLEAU DES EMPLOIS – 2017

## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

13. CAMPING – DEMANDES EXCEPTIONNELLES DE REDUCTION OU DE REMISE SUR SEJOUR - 2016
14. CAMPING – ETAT DES NON VALEURS – 2013 ET 2016
15. CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N°3
16. CAMPING – ACHAT D'UN MOBIL-HOME DANS LE PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS
17. CAMPING – TABLEAU DES EMPLOIS – 2017
18. PORT – ETAT DES NON VALEURS – 2013 ET 2016
19. PORT – TABLEAU DES EMPLOIS – 2017
20. PORT – DECISION MODIFICATIVE N°2
21. SERVICE ENFANCE JEUNESSE – ANNULATION D'UN TITRE - 2016
22. SERVICE ENFANCE JEUNESSE – TABLEAU DES EMPLOIS – 2017
23. SERVICE ENFANCE JEUNESSE – DECISION MODIFICATIVE N°1
24. ZA – PRIX AU M<sup>2</sup> DES TERRAINS DE LA ZA DE LA GRANDE ECHELLE
25. TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22
26. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire ouvre la séance à 19H37, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mr Geoffroy Pierre est le secrétaire de séance.

### **2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SCEANCE**

Mme le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 08 novembre 2016.

Aucune observation. Le compte rendu est adopté tel qu'il se présente.

### **3 COMMUNE – MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) - CONVENTION**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement de maisons de services au public. Aussi, il a fixé en 2015 un objectif de 1 000 maisons de services publics en activité pour la fin 2016.

L'objectif « 1 000 maisons de services au public » fait pleinement écho aux engagements pris par La Poste au titre du Contrat Entreprise 2013-2017 et du Contrat de Présence Postale Territoriale 2014-2016.

Ces contrats rappellent la nécessité pour La Poste d'adapter son réseau de points de contact pour répondre aux besoins des populations desservies à travers notamment la mutualisation de services au public incluant l'offre postale, dans le respect des principes fixés par la loi 95-448 du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dans la loi 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales et dans la loi 2010-123 du 19 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales.

La Poste s'est ainsi proposée pour accueillir des maisons de services au public au sein de certains de ses bureaux de poste situés en territoires ruraux et de montagne, d'ici fin 2016.

Espaces mutualisés de services au public validés par les préfets de département, les Maisons de Services Au Public (MSAP) ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1<sup>er</sup> niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les MSAP articulent présence humaine et outils numériques.

Les parties ont envisagé la création d'une MSAP dans le bureau de poste de Port des Barques. C'est dans ce contexte que les parties ont décidé de signer cette convention ayant pour objet de définir les modalités dans lesquelles La Poste propose au public les services des Partenaires au sein d'un espace mutualisé, prenant la forme d'une MSAP au sein du bureau de poste.

Les partenaires de cette MSAP sont la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et Pôle Emploi.

Les prestations proposées au sein de la MSAP sont :

- Service d'information et d'accompagnement du public via un îlot « service au public » aménagé et dédié à la consultation des services en ligne des Partenaires.
- Des prestations complémentaires avec la mise à disposition des partenaires d'un espace fermé pour recevoir le public,

Les horaires d'ouverture de la MSAP sont du lundi au vendredi : les lundis, mardis, vendredis de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, les mercredis de 09h00 à 12h00 et les jeudis de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00. La Poste se réserve le droit de modifier les heures et jours d'ouverture de la MSAP dans le respect des procédures qui lui sont applicables.

Après avis favorable du bureau municipal du 07 décembre,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter la création d'une Maison de Services Au Public (MSAP),
- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention.

POUR = 17

**DEBAT**

Mr Gauducheau souhaite connaître le devenir de La Poste.

Mme le Maire l'informe que l'activité de La Poste n'est pas remise en question. C'est une adjonction d'activité au sein du bureau de poste.

**4 COMMUNE – DEMANDE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) AUX OPERATIONS DE SECURISATION DES ECOLES POUR 2016**

Mme Delattre présente ce qui suit :

Depuis 2015, plusieurs instructions visant à renforcer les mesures de sécurité dans les écoles et établissement scolaires ont été prises.

Le Gouvernement a renforcé le niveau de vigilance habituel. La coordination entre les Ministères de l'Intérieur, de l'Education Nationale et de l'Agriculture a donné lieu à l'élaboration d'une stratégie globale et cohérente permettant de garantir un haut niveau de sécurité, autour de trois axes : sécuriser, anticiper et savoir réagir.

Sur l'axe « sécurisation des établissements scolaires », il a été décidé un abondement exceptionnel des crédits nationaux du FIPD.

Dans ce cadre, nous pouvons réaliser des travaux pour la sécurisation périmétrique et volumétrique des bâtiments et notamment des accès pour éviter toute tentative d'intrusion malveillante.

**TRAVAUX SECURISATION DU GROUPE SCOLAIRE**

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
	<b>MONTANT</b>		<b>MONTANT</b>
TRAVAUX	14 393,00	ETAT – 80 %	11 514,00
		COMMUNE – 20 %	2 879,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>14 393,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>14 393,00</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>17 271,60</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>17 271,60</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De retenir le plan de financement prévisionnel,
- De demander la subvention auprès de l'Etat,
- D'acter que les crédits seront inscrits au budget 2017, opération 107

POUR = 17

**5 COMMUNE – ETAT DES NON VALEURS – 2013 ET 2016**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Vu l'état des non valeurs arrêté à la date du 20 juin 2013 par le Trésor Public de Rochefort banlieue pour un montant de 158,60 €,

Vu l'état des non valeurs arrêté à la date du 05 décembre 2016 par le Trésor Public de Rochefort banlieue pour un montant de 66,38 €

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 07 décembre 2016,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter de passer en non valeurs l'état du 20 juin 2013 pour 158,60 €
- D'accepter de passer en non valeurs l'état du 05 décembre 2016 pour 66,38 €,
- De prévoir les crédits nécessaires sur le compte 6541 du budget commune 2016.

POUR = 17

**6 COMMUNE – VENTE DES PONTONS ET PASSERELLE DE L'ESTACADE**

Mr Lucas présente ce qui suit :

Par jugement du Tribunal Administratif de Poitiers, la commune a obtenu réparation au titre des dommages ayant affecté l'estacade du front de mer.

Les pontons et autres matériels de cette estacade avait été entreposés depuis 2010 dans l'attente de ce jugement.

La commune n'ayant aucune utilité de ces matériels, elle se propose de les vendre à la commune de Rochefort pour un montant de 22 000 € net.

Après avis favorable de la commission Finances en date du 28 novembre 2016,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter de vendre les pontons et la passerelle à la ville de Rochefort,
- De vendre ces pontons et cette passerelle pour un montant de 22 000 € net,
- D'émettre un titre exécutoire à l'encontre de la ville de Rochefort,
- De sortir de l'actif du budget Commune les biens vendus.

POUR = 17

**7 COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°4**

Mr Brunet présente ce qui suit :

Comme chaque fin d'exercice, il est nécessaire de procéder au réajustement suivant afin de pouvoir régler les dernières factures :

**DECISION MODIFICATIVE N°4**

**SECTION INVESTISSEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTER	DIMINUER
1643	EMPRUNTS EN DEVISES	13 700,00	
2135/106	INSTALLATION GENERAL AGENCEMENT		13 700,00
<b>TOTAL</b>		<b>13 700,00</b>	<b>13 700,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	6 130,00	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	12 000,00	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	230,00	
65541	CONTRIB FONDS COMPENS CHARGES	5 914,00	

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016**

6574	SUBV FONCT AUX ASSOCIATIONS	8 000,00	
66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	- 544,00	
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION		18 730,00
752	REVENUS DES IMMEUBLES		7 500,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS		5 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>31 730,00</b>	<b>31 730,00</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter la Décision Modificative N°4 du budget Commune telle qu'elle est présentée ci-dessus.

POUR = 17

**8 COMMUNE – AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PROJET 17-10-006 CONCLUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) – PROJET MONTE A PEINE**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Vu la convention projet 17-10-006 conclue le 02 Juillet 2010 entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Poitou-Charentes

Vu son avenant n°1 en date du 17 janvier 2012,

Vu son avenant n°2 en date du 27 janvier 2015,

Sachant que l'objet de la convention consiste à assurer à la Commune la maîtrise de son développement urbain suite à la tempête Xynthia et de permettre aux habitants des zones sinistrées de pouvoir se reloger.

Considérant que la convention prendra fin le 31 décembre 2017, date à laquelle l'ensemble des ventes devra donc être réalisé,

Considérant la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en cours, nécessaire pour la réalisation de projets sur les terrains acquis par l'EPF,

La commune souhaite prolonger d'une année supplémentaire la convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter l'avenant n°3 à la convention projet 17-10-006 conclue le 2 juillet 2010,
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant légal à signer l'avenant n°3 de cette convention.

POUR = 17

**9 COMMUNE – 70 ANS DE PORT DES BARQUES**

Mme Dumand Gorichonle Maire présente ce qui suit :

Dans le cadre des 70 ans de Port des Barques, un Comité de Pilotage (COPI) a été créé avec les associations qui souhaitent participer activement dans les manifestations de l'anniversaire de notre commune.

L'association qui pilote les opérations est le Comité des Fêtes de l'Estuaire.

Afin de pouvoir commencer les réservations relatives aux manifestations, il est nécessaire de verser un acompte de 8 000 € sur les 20 000 € que nous avons bloqués depuis 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De verser à l'association du Comité des Fêtes de l'Estuaire un acompte de 8 000 €.

POUR = 17

**10 COMMUNE – TARIFS 2017**

Mme le Maire présente ce qui suit :

Comme chaque année, la Commune de Port des Barques revoit le tarif de ses prestations à l'attention du public.

## SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Les tarifs communaux applicables à compter du 01 Janvier 2017 enregistrent une progression moyenne d'environ 1,50 %, sauf pour certains tarifs restés stables ou en augmentation plus conséquente compte tenu de la spécificité de la prestation.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 novembre 2016,

### APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'adopter les tarifs communaux à compter du 01 Janvier 2017 tels qu'ils sont présentés et annexés à la présente délibération.

POUR = 17

### 11 COMMUNE – TARIFS 2017 – PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS (PRL)

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Le tarif applicable à compter du 01 janvier 2017 pour la location dans le Parc Résidentiel de Loisirs s'élève à 13,50 TTC le m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 28 octobre 2016 et du 07 décembre 2016,

### APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'adopter le tarif Parc Résidentiel de loisirs à compter du 01 janvier 2017.

POUR = 17

### 12 COMMUNE – TABLEAU DES EMPLOIS – 2017

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 28 novembre 2016,

Il est proposé pour l'exercice 2017 le Tableau des effectifs suivant :

## COMMUNE - TABLEAU DES EFFECTIFS - 2017

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
GRADE OU EMPLOI	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS	POSTES A POURVOIR	ETP
Attaché Principal territorial	1	0	1	0,00
Attaché territorial	1	1	0	1,00
Rédacteur	1	1	0	1,00
Adjoint administratif de 1ère classe	1	1	0	1,00
Adjoint administratif de 2ème classe	4	4	0	4,00
<b>SOUS TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
GRADE OU EMPLOI	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS	POSTES A POURVOIR	ETP
Adjoint technique Principal de 1ière classe	2	2	0	2
Adjoint technique de 2ème classe	15	11	4	9,59
<b>SOUS-TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>11,59</b>
<b>AUTRES</b>				
GRADE OU EMPLOI	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS	POSTES A POURVOIR	ETP
Besoin saisonnier	2	0	2	0,00
Besoin occasionnel	4	0	4	0,00

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016**

Besoin saisonnier Jeunes	18	0	18	1,00
CAE - CONTRAT AVENIR	6	6	0	5,80
<i>SOUS-TOTAL AUTRES</i>	30	6	24	6,80
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	<b>25,39</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter le tableau des effectifs tel qu'il se présente à compter du 01 janvier 2017.

POUR = 17

**13 CAMPING – DEMANDES EXCEPTIONNELLES DE REDUCTION OU DE REMISE SUR SEJOUR - 2016**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu la demande de remboursement concernant le remboursement d'un acompte de réservation en ligne,

Vu l'avis favorable de Mr Geoffroy,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter le remboursement pour un montant de 48,75 €.

POUR = 17

**14 CAMPING – ETAT DES NON VALEURS – 2013 ET 2016**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu l'état des non valeurs arrêté à la date du 20 juin 2013 par le Trésor Public de Rochefort banlieue pour un montant de 1 136,88 €,

Vu l'état des non valeurs arrêté à la date du 05 décembre 2016 par le Trésor Public de Rochefort banlieue pour un montant de 323,22 €

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 07 décembre 2016,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter de passer en non valeurs l'état du 20 juin 2013 pour 1 136,88 €
- D'accepter de passer en non valeurs l'état du 05 décembre 2016 pour 323,22 €,
- De prévoir les crédits nécessaires sur le compte 6541 du budget camping 2016.

POUR = 17

**15 CAMPING – DECISION MODIFICATIVE N°3**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Afin de pouvoir régler les dernières factures, il est nécessaire de procéder au réajustement suivant :

**DECISION MODIFICATIVE N°3 – OUVERTURE DE CREDIT**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEBIT</b>	<b>CREDIT</b>
6063	FOURN D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	12 600,00	
61558	AUTRES BIENS MOBILIERIS	50 000,00	
7061	RECETTES CAMPING		47 000,00
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES		5 000,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		3 900,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 700,00
<b>TOTAL</b>		<b>62 600,00</b>	<b>62 600,00</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTER	DIMINUER
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	500,00	
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS		500,00
<b>TOTAL</b>		<b>500,00</b>	<b>500,00</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter la Décision Modificative de crédit N°3 du camping telle qu'elle est présentée ci-dessus.

POUR = 17

**16 CAMPING – ACHAT D'UN MOBIL-HOME DANS LE PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Le locataire de la parcelle n°4 souhaite, pour raisons personnelles, laisser son emplacement mais aussi céder au camping son mobil home.

Le coût d'acquisition de ce bien s'élève à 5 000 € TTC.

Vu la visite du bien par Mr Geoffroy en date du 25 novembre 2016,

Considérant que l'état de ce mobil-home est en bon état,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter de faire l'acquisition de ce mobil-home pour un montant de 5 000 € TTC.

POUR = 16

ABSTENTION = 1 (LE DROUMAGUET)

**17 CAMPING – TABLEAU DES EMPLOIS – 2017**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 28 novembre 2016,

Il est proposé pour l'exercice 2017 le Tableau des effectifs suivant :

**CAMPING - TABLEAU DES EFFECTIFS - 2017****POSTES PERMANENTS**

GRADE OU EMPLOI	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS	POSTES A POURVOIR	ETP
<b>AGENT</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2,00</b>
<b>SOUS-TOTAL PERMANENTS</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2,00</b>

**POSTES SAISONNIERS**

GRADE OU EMPLOI	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS	POSTES A POURVOIR	ETP
AGENT ACCUEIL	1	0	1	0,16
AGENT D'ENTRETIEN	3	0	3	0,48
AGENT D'ENTRETIEN	2	0	2	1,32
AGENT D'ANIMATION	2	0	2	0,33
AGENT DE NUIT	2	0	2	0,28
SURVEILLANT PISCINE	2	0	2	0,28



**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016**

<b>SOUS-TOTAL SAISONNIERS</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>2,85</b>
-------------------------------	-----------	----------	-----------	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14,00</b>	<b>2,00</b>	<b>12,00</b>	<b>4,85</b>
----------------------	--------------	-------------	--------------	-------------

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter le tableau des effectifs tel qu'il se présente à compter du 01 janvier 2017.

POUR = 17

**18 PORT – ETAT DES NON VALEURS – 2013 ET 2016**

Mr Lucas présente ce qui suit :

Vu l'état des non valeurs arrêté à la date du 20 juin 2013 par le Trésor Public de Rochefort banlieue pour un montant de 105 €,

Vu l'état des non valeurs arrêté à la date du 05 décembre 2016 par le Trésor Public de Rochefort banlieue pour un montant de 19,70 €

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 07 décembre 2016,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter de passer en non valeurs l'état du 20 juin 2013 pour 105 €
- D'accepter de passer en non valeurs l'état du 05 décembre 2016 pour 19,70 €,
- De prévoir les crédits nécessaires sur le compte 6541 du budget port 2016.

POUR = 17

**19 PORT – TABLEAU DES EMPLOIS – 2017**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 28 novembre 2016,

Il est proposé pour l'exercice 2017 le tableau des effectifs suivant :

**PORT - TABLEAU DES EFFECTIFS - 2017**

FILIERE ADMINISTRATIVE								
GRADE OU EMPLOI	POSITION	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS	POSTES A POURVOIR	35 HEURES	ECELLON	ETP	OBSERVATIONS
Adjoint technique de 2ème classe		1	0	1			0,00	
	TITULAIRE	1	0	1	100%		0,00	
<b>SOUS-TOTAL AUTRES</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>			<b>0,00</b>	

AUTRES								
GRADE OU EMPLOI	POSITION	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS	POSTES A POURVOIR	35 HEURES	ECELLON	ETP	OBSERVATIONS
BESOIN SAISONNIER	CDD (1)	1	0	1	100%		0,67	
BESOIN SAISONNIER	CDD (1)	1	0	1	REPLACANT		0,33	
<b>SOUS-TOTAL AUTRES</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>			<b>1,00</b>	

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016**

**TOTAL GENERAL**

**3**

**0**

**3**

**1,00**

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter le tableau des effectifs tel qu'il se présente à compter du 01 janvier 2017.

POUR = 17

**20 PORT – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Mr Lucas présente ce qui suit :

Afin de pouvoir régler les dernières factures, il est nécessaire de procéder au réajustement suivant :

**DECISION MODIFICATIVE N°2**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTER	DIMINUER
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	125,00	
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR COLLECTIVITE		125,00
<b>TOTAL</b>		<b>125,00</b>	<b>125,00</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter la Décision Modificative de crédit N°2 du port telle qu'elle est présentée ci-dessus.

POUR = 17

**21 SERVICE ENFANCE JEUNESSE – ANNULATION D'UN TITRE - 2016**

Mme Delattre présente ce qui suit :

Lors de la saisie des factures relatives à la facturation des temps d'activités péri éducatifs de l'exercice 2015-2016, il s'avère que nous avons facturé à tort une famille.

Vu l'avis favorable de Mme Delattre,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter d'annuler la facture pour un montant de 25 €.

POUR = 17

**22 SERVICE ENFANCE JEUNESSE – TABLEAU DES EMPLOIS – 2017**

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 28 novembre 2016,

Il est proposé pour l'exercice 2017 le tableau des effectifs suivant :

**ENFANCE JEUNESSE - TABLEAU DES EFFECTIFS - 2016**

<b>POSTES PERMANENTS</b>				
GRADE OU EMPLOI	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS	POSTES A POURVOIR	ETP
<b>DIRECTEUR ALSH</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>ADJOINT ANIMATION</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1,80</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2,80</b>

**AUTRES**

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016**

<b>GRADE OU EMPLOI</b>	<b>POSTES PREVUS</b>	<b>POSTES POURVUS</b>	<b>POSTES A POURVOIR</b>	<b>ETP</b>
<b>BESOIN OCCASIONNEL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2,80</b>
----------------------	----------	----------	----------	-------------

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter le tableau des effectifs tel qu'il se présente à compter du 01 janvier 2017

POUR = 17

**23 SERVICE ENFANCE JEUNESSE – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Mme Delattre présente ce qui suit :

Afin de pouvoir régler les dernières factures, il est nécessaire de procéder au réajustement suivant :

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

<b>ARTICLE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>AUGMENTER</b>	<b>DIMINUER</b>
60632	FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	460,00	
6161	MULTIRISQUES	440,00	
673	TITRES ANNULES SUR EXO ANTERIEURS	200,00	
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR COLLECTIVITE		1 100,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 100,00</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'accepter la Décision Modificative de crédit N°1 du service enfance jeunesse telle qu'elle est présentée ci-dessus.

POUR = 17

**24 ZA – PRIX AU M² DES TERRAINS DE LA ZA DE LA GRANDE ECHELLE**

Mr Lucas présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la N° 19 du 28 juillet 2016,

Considérant, le regain d'attractivité des Zones Artisanales sur le territoire de la CARO, le prix au m² des parcelles doit être revu à la hausse.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 12 juillet 2016,

**APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- De fixer le prix de vente des terrains à 24 € HT le m².

POUR = 17

**25 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22**

**NOVEMBRE**

17-11-2016	COMMUNE – Devis pour travaux électriques réglementaires salle du calvaire – 2 686,70 € TTC ETS PERRIER
21-11-2016	CAMPING – Devis pour remise aux normes électriques logement du camping – 2 006,76 € TTC ETS PERRIER

**DECEMBRE**

**SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016**

05-12-2016	CAMPING – Devis pour dépose de l'installation électrique vétuste et non conforme – 516 € TTC ETS PERRIER
09-12-2016	COMMUNE – Devis pour l'achat de 3 onduleurs – 774 € TTC REX ROTARY

**26 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20

Mme le Maire

Le secrétaire de séance

Lydie DEMENE

Pierre GEOFFROY  
(Pouvoir de Mr ACCAD DEL BORRELLO)

DUMAND GORICHON Amandine		
DELATTRE Martine		POUVOIR DE MME NORMAND
LUCAS Patrick		
BRUNET Christian		
FARDEAU Josette		POUVOIR DE MME BELET PAGNIER
LE DROUMAGUET Yolande		POUVOIR DE MR BERTHAUD
BERTHAUD Dominique	ABSENT REPRESENTE	POUVOIR A MME LE DROUMAGUET
NORMAND Maryse	ABSENTE REPRESENTEE	POUVOIR A MME DELATTRE
DEMEURS Jean Lou		
RAYMOND Jacques		
WACOGNE Anne		
BELET-PAGNIER Valérie	ABSENTE REPRESENTEE	POUVOIR A MME FARDEAU
PUAUD David	ABSENT NON REPRESENTE EXCUSE	
GAUDUCHEAU Robert		
BOUBIEN Catherine	ABSENTE NON REPRESENTEE EXCUSEE	
ACCAD DEL BORELLO Alexandre	ABSENT REPRESENTE	POUVOIR A MR GEOFFROY
JORE Stéphanie		